



Communiqué de presse

SUD MESSIN : PRECISIONS RELATIVES A LA FACTURATION DU SERVICE DECHETS

Cette année encore, le service déchets ménagers de la Communauté de Communes du Sud Messin (différentes collectes, fonctionnement des déchèteries, traitement des déchets, etc.) est financé par une redevance basée sur le nombre de personnes composant le foyer, qui s'élève à 92€ par habitant et par an et fait l'objet d'une facturation trimestrielle.

A compter du 1^{er} janvier 2018, la redevance actuelle évoluera en redevance incitative à la levée (et non à la pesée).

Aussi, afin que cette mise en place se fasse de façon optimale, une phase test a d'ores et déjà débuté. Elle consiste à comptabiliser le nombre de levées du bac à ordures ménagères, ce qui permettra d'adresser une facture informative (avec application d'une grille tarifaire provisoire de la redevance incitative) à chaque usager avant la fin de cette année.

Grâce à la mise en place de la redevance incitative en 2018, les habitants du Sud Messin pourront bénéficier d'une déduction sur leur facture car le montant sera calculé en fonction du nombre de fois où le bac à ordures ménagères est présenté à la collecte (nombre de levées). L'objectif sera donc de sortir son bac uniquement lorsque ce dernier est plein et non plus automatiquement chaque semaine (même si cela restera bien entendu possible). Pour faire simple : moins le bac à ordures ménagères est présenté à la collecte, plus des économies sont possibles.

Ce nouveau système aura ainsi pour conséquence de récompenser les efforts et les bons gestes initiés dès cette année par les usagers, à savoir :

- Présenter exclusivement à la collecte le bac pucé, avec le couvercle fermé. Dans le cadre d'une production exceptionnelle de déchets (fêtes de fin d'année), la communauté de communes proposera à la vente des étiquettes permettant de déposer des sacs en plus du bac ;
- Trier plus et mieux, en pensant aux collectes des recyclables, du verre, des textiles et à la déchèterie ;
- Jeter moins, en privilégiant les actions de prévention des déchets (compostage, réemploi, consommation responsable, etc.)

Informations supplémentaires : www.sudmessin.fr - www.facebook.com/sudmessin